



Nemours
ville active

Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Fontainebleau
République Française

DEMANDE DE RÉSERVATION DE LA SALLE DES FETES DE NEMOURS

Jour(s) et date(s)			2017
Entreprise	Nom :	Adresse :	
	Code Postal :	Ville :	
Association	Nom :	Adresse :	
	Code Postal :	Ville :	
Coordonnées du demandeur Adresse mail obligatoire (*)	Nom :	Adresse (si différente du siège de l'entreprise ou de l'association)	
	☎ :	☎	@
Particulier	Nom :	Adresse	
	Code Postal	Ville	
Précisions concernant la demande	Horaires d'utilisation :		
	Motif	Réunion – Assemblée Générale (jusqu'à 23h00 ou plus tard)- Conférence – Repas – Loto – Spectacle – Mariage – Baptême – Soirée dansante	
		Autre (à préciser) : Spectacle fin d'année	
	Effectif	Nombre de personnes attendues :	
		Capacité de la salle :	
	Droit d'entrée	Entrée gratuite oui non Si non, tarif proposé	
Horaires	De 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 23h00 maximum la semaine et le dimanche		
Conditions d'occupation	De 09h00 à 03h00 du matin maximum le samedi Les salles sont obligatoirement fermées de 12h à 13h30 en semaine Le respect des horaires est impératif. Aucune dérogation ne sera accordée.		
<i>Ce formulaire vaut réservation, mais ne vaut en aucun cas acceptation.</i>			
<i>Rappel : en cas de force majeure, la Ville de Nemours se réserve le droit d'annuler toute réservation des salles. Aucun dédommagement ne sera dû par la Ville.</i>			
<i>(*)si cette rubrique n'est pas remplie, le formulaire devra être retiré directement au service Manifestations et Associations. A défaut, cette réservation ne sera pas considérée acceptée.</i>			
Demande présentée le :			
Chèque de réservation (Arrhes) d'un montant de			
Signature du demandeur :			
CADRE RESERVE A LA VILLE DE NEMOURS			
Avis en date du			
Conditions tarifaires: (Délibération du conseil municipal du 10 décembre 2015)			
Nemours le Le Maire-Adjoint Culture et Associations, Brigitte COMMAILLE.			